

Le Foyer anthropologique et Ethique de la Mondialisation
Les Déclarations Fondamentales de l'Encyclique Sociale du Pape
Benoît XVI
Caritas in Veritate¹

par Prof. Dr. Ursula Nothelle-Wildfeuer

Traduit par Mme. A. Elmendorff-Pfeifer, Düsseldorf

Dès 2007 elle a été attendue avec tension: La première Encyclique sociale du Pape Benoît XVI. Depuis-là sa parution a été toujours ajournée avec renvoi au développement global actuel. Par cette Encyclique le Pape tient clairement compte de la crise actuelle des marchés financiers internationaux et de l'économie réelle et remplit en même temps la mission de la Constitution Pastorale du Concile Vatican II à savoir de "chercher les signaux de l'époque et de les interpréter en la lumière de l'Évangile" (Concile Vatican II, Constitution Pastorale *Gaudium et spes* (GS 4).

Les prises de positions sur l'encyclique déplorent souvent qu'elle n'ait faite aucune analyse systématique des causes et des solutions possibles de la crise actuelle, ni proposé aucune présentation détaillée des mesures régulatrices pour l'économie et les finances. Elles renvoient au fait que différents auteurs, poursuivant des intérêts différents ont rédigé divers chapitres du texte et que la rédaction finale est un échec - dans ce contexte Friedhelm HENGSBACH la dénomme avec peu de respect même un "document ferraille". Mais à mon avis il est trop restrictif de considérer cette hétérogénéité du texte comme une raison pour le manque d'une analyse systématique et de solutions suggérées. Il est plutôt clair, eu égard à l'identité de l'enseignement social, que "l'Eglise (...) n'a pas à offrir des solutions techniques" (CiV 9). Par ailleurs cette position n'est pas

¹ Le texte ici publié est une version complétée et actualisée du texte publié déjà en AMOS international, vol. 3/2009

du tout nouvelle ou surprenante; elle se retrouve comme telle déjà en Quadregesimo anno, la deuxième Encyclique sociale qui, en 1931, a été écrite également en vue d'une crise économique menaçante.

Ci-après je voudrais vous présenter quelques aspects de la nouvelle Encyclique qui rendent clairs quel est le foyer anthropologique, éthique et aussi théologique de cette circulaire sociale du Pape Benoît XVI (Partie 1) et quelles en sont les conséquences pour certaines questions concrètes relatives à la crise économique et à la mondialisation (Partie 2). Finalement un bref bilan sera dressé.

1. Le foyer anthropologique et éthique de l'Encyclique sociale

1.1 Une nouvelle corde de tradition de la proclamation sociale

Pour la question actuelle concernant les défis résultant de la mondialisation, la première Encyclique sur le développement *Populorum progressio* (1967) représente le point de contact décisif au sein de la tradition, son 40ème anniversaire était le motif original pour la proclamation de la nouvelle Encyclique. En elle on voit pour la première fois la question sociale partout dans le monde comme une question du développement. Parce que Pape Jean Paul II avec *Sollitudo rei socialis* a publié déjà 20 ans plus tard une autre encyclique de développement, Benoît affirme maintenant par *Caritas in veritate* que *Populorum progressio* mérite d'être considérée comme le *Rerum novarum* de notre époque" (CiV 8). Selon le Pape la question du développement mondial et global est dans la même mesure fondamentale et décisive que la question des ouvriers en 1891. *Populorum progression* devient le point de départ d'une corde de tradition propre et subit une appréciation différenciée et positive. - Le fait que Benoît XVI présente cette première Encyclique de développement comme le point de départ décisif de ses considérations (et comme par exemple un commentaire des Frères de la Fraternité Saint Pie X a compté avec la mentalité d'un comptable, elle est citée 34 fois, tandis que les Encycliques sociales de Jean Paul II, LE et CA sont seulement mentionnées respectivement 4 fois et 14 fois),

de voir ce fait comme un signe clair que Benoît XVI prend évidemment distance de son prédécesseur,² me semble être sans fondement. J'y reviendrai plus tard dans cet exposé.

Du fait que Benoît XVI reconstruit les grandes questions sociales actuelles dans le contexte du développement, il ouvre pour le sujet de la mondialisation, mais aussi pour les questions de la crise économique et financière un nouveau et large horizon. Que la nouvelle Encyclique manque de sujets, comme le collègue expert de Francfort Eberhard EMUNDS critique, n'est pas mon opinion eu égard à l'importance du sujet de développement - il s'agit certainement d'un autre sujet que de la réprobation de la mondialisation attendue par beaucoup de gens, espérée par maints théologiens et redoutée par des économistes. La mondialisation n'est pas comprise comme un processus purement socio-économique (bien qu'elle soit aussi telle), mais elle est largement interprétée comme "un phénomène multi-couche et polyvalent qui doit être conçu dans sa diversité et dans l'unité de toutes ses dimensions, la dimension théologique incluse" (CIV 42). La mondialisation n'est à "priori ni bonne ni mauvaise. Elle sera ce que les hommes en font." La mondialisation n'est donc pas "satanisée" comme conséquence d'un turbo-capitalisme, mais Benoît XVI la considère comme chance pour une humanité qui ne cesse pas d'être liée l'un à l'autre; la communauté civile est composée de personnes et de peuples qui doivent en tirer profit en contribuant à leur développement" (CIV 41). En cette lumière il comprend la mondialisation comme le "processus d'intégration mondiale (CIV 41) à structurer par les hommes (cf. CIV 42). Cette conception du processus de mondialisation reflète une parallèle évidente au développement de la pensée catholico-sociale au 19^{ème} siècle, quand par exemple l'évêque KETTELER, G.v. HERTING et d'autres ont également reconnu que l'industrialisation ne doit pas être condamnée de façon forfaitaire, mais être traitée avec différenciation.

² cf. l'article „Setzt sich Benedikt XVI. von Johannes Paul II., ab?“ Downloaded 1-9-2009.

1.2 La réalisation de la charité par l'orientation à la justice et au bien-être commun

Le titre de l'Encyclique, normalement toujours composé des premiers mots du texte latin et à comprendre programmatiquement, m'a en premier lieu étonné comme expert de l'enseignement social, car les encycliques sociales précédentes avaient justement par leur titre dénommé le sujet traité - tel que par exemple *Rerum novarum* la nouvelle question, celle des ouvriers, *Populorum progressio* le progrès des peuples etc. Le titre "Caritas in veritate" rend clair l'objet formel, la perspective spécifique - à savoir la perspective anthropologique, éthique et théologique, sous laquelle le sujet est considéré, c'est-à-dire - et cela est déjà mentionné dans l'adresse de l'Encyclique - "le développement global de l'homme en charité et en vérité. Il reprend une formule de la lettre aux éphésiens qui parle de la "vérité en charité". En inversant cette formule en "charité en vérité" le Pape met au point une vue spécifique de la charité: elle doit, de son côté être comprise, confirmée et pratiquée à la lumière de la vérité" (CiV 2). Ce qui est visé, c'est la vérité chrétienne, Jésus Christ, comme révélation de l'amour de Dieu, ainsi que la vérité sur l'homme qui s'en révèle, sa dignité et sa vocation (cf. CiV 1;18). Benoît XVI reprend ainsi le motif fondamental de son Encyclique inaugurale et vise désormais en particulier la charité telle qu'elle est pratiquée et déployée au sein de la communauté et confirme que la vérité est digne de foi. Sans ce renvoi précis à la vérité le Pape voit la charité menacée par un double danger : ou bien elle dégénère en un 'sentimentalisme' vide ou bien elle aboutit à un 'fidéisme' qui enlève à la charité la largeur humaine et universelle" (CiV 3). En formulant ce danger l'on reconnaît clairement le sujet qui est devenu pour le Pape, dès son activité de professeur, un point central de sa pensée théologique et fut discuté non seulement dans son discours en 2004 avec HABERMAS dans l'Académie Catholique bavaroise, mais aussi dans son

discours de Regensburg, à savoir l'interdépendance de la foi et de la raison.³ Sans cette liaison de charité et de vérité "il n'y aurait plus de place originaire pour Dieu dans le monde" (CiV 4), il n'y aurait pas de dialogue réel et pas de contribution chrétienne à l'édification d'une "bonne communauté" et "au développement global de l'homme" (CiV 4). Si au début de l'Encyclique il est décrit que sans la liaison entre charité et vérité aucune place n'existe pour Dieu, le chapitre final conclut: "Sans Dieu l'homme ne sait pas où il doit aller et il ne comprend pas du tout ce qu'il est" (CiV 78)- Ainsi le cadre de l'Encyclique est formulé en d'autres termes: l'anthropologie, des déclarations sur l'homme sans référence à la transcendance, à Dieu sans théologie, est finalement impossible - une reconnaissance très clairement soulignée dans la Constitution Pastorale du Concile Vatican II, première partie.

Le Pape présente une définition de l'enseignement social avec un nouvel accent: *caritas in veritate in re socialis*. Cette accentuation de la charité comme "voie principale de l'enseignement de l'Eglise" (CiV 2) peut étonner, eu égard à la conception usuelle de l'éthique sociale au centre de laquelle se trouve le souci de la justice sociale. Mais il devient clair qu'il n'y a ici aucun contraste fondamental quand on voit que le Pape mentionne deux mesures d'orientation pour la réalisation de cette charité à l'égard du développement d'une communauté dans le contexte de la mondialisation: la justice et le bien-être commun. En considérant comme tel le rapport entre la justice et la charité le texte reprend un sujet qui fait partie du "rocher primitif" de la proclamation sociale et du traitement de sujets relatifs à l'économie de marché.⁴ Quadregesimo anno 88 avait déjà traité la justice sociale et la charité sociale en tant que les forces qui prennent en correction sévère et sage la compétition, qui donc doivent prendre soin que les activités économiques capitalistes n'aboutissent pas

³ cf. CiV 56, en plus Ratzinger 2005, 39 et Ratzinger 2005, 56.

⁴ cf. Nothelle-Wildfeuer, Steger 2006.

simultanément à un ordre social capitaliste dans le sens d'un darwinisme social qui méprise l'homme. Dans *Dives in misericordia* Jean Paul II souligne que la justice seule ne suffit pas "qu'elle peut même aboutir à la négation et à la destruction d'elle-même" (DM 12,3), si dans le contexte des efforts de justice la force de la charité n'est pas incluse. Elle est en mesure de diriger le regard sur le prochain en tant que personne et de voir ce qui est le véritable "suum cuique".

Benoît XVI place une fois de plus de nouveaux accents: d'une part, selon lui, la charité exige la justice, d'autre part la charité dépasse la justice et "la complète dans la logique de donner et de pardonner" - ceci doit être lu déjà comme un renvoi à la dimension de la communauté civile qui sera développé plus tard. Il est fait allusion à la définition classique de justice "à chacun le sien" et le texte continue "aimer c'est donner, offrir du mien à l'autre ; mais elle n'existe jamais sans la justice qui amène à donner à l'autre ce qui est sien" (CiV 6). En ce qui concerne la seconde mesure d'orientation pour réaliser la charité, à savoir le bien-être commun, Benoît XVI ne donne pas de définition dont le texte s'apparente à la définition traditionnelle (cf. par exemple GS 74). Il comprend le bien-être commun comme une exigence de la charité et de la justice. Il s'agit de la formation de la communauté sociale, du polis, du renforcement et de la protection de toutes les institutions de la vie sociale. Ainsi le cercle est à nouveau clos, car pour cela le Pape considère la charité comme indispensable et il parle expressis verbis de la "voie institutionnelle - nous pourrions aussi dire politique - de la charité" (CiV 7), pour laquelle les principes sociaux de la solidarité et de la subsidiarité sont constitutionnels. Par cette référence claire à une dimension structurelle-éthique le Pape anticipe tout argument éventuel que sa pensée serait de nature purement d'éthique individuelle et de vertu. Les actions humaines inspirées par la charité sont (tout à fait dans la tradition de GS 39) d'une importance maximale: Elles "contribuent à l'édification d'une cité de Dieu vers laquelle la famille des hommes se meut". L'engagement pour le bien-

être commun de la famille entière des hommes transforme "la cité de l'homme [...] en une préfiguration anticipée de la cité sans frontières de Dieu." (CiV 7).

1.3 Au centre le souci d'un développement global et plénier

Par la relecture de *Populorum progressio* le Pape réalise la reconstruction des questions sociales importantes du présent dans le cadre anthropologico-éthique compréhensif du développement global, qui peut être humain seulement s'il est libre, qui seulement peut se déployer dans la communauté et avec la disposition d'assumer la responsabilité au sein de la communauté, une responsabilité supportée par la charité rationnelle et véritable, inspirée par la raison et la vérité. Un tel développement global est à la fois aussi ouvert pour la dimension transcendante: car "le développement de la personne s'étirole, si elle prétend en être l'unique auteur." (CiV 68). Dans la négation largement répandue de cette dimension transcendante, le Pape, en suivant Paul VI, voit le danger "d'opprimer l'homme (...) qui est dégradé à un instrument de développement" (17), tandis que l'ouverture à l'Évangile révèle à l'homme finalement sa véritable valeur et sa vocation maximale. Si la déclaration fondamentale de cette Encyclique sociale (aussi) est telle que "*le premier capital à protéger et à employer est l'homme*" (CiV 25), donc le centre de toute activité économique et sociale est l'homme, de même que le souci d'un développement plénier et humain de l'homme, Benoît XVI formule à nouveau un principe central de la tradition socio-éthique. Cette mesure exige d'être respectée pour toutes les questions détaillées et a pour conséquence qu'au-delà des aspects économiques, sont traitées également des questions de la pauvreté mondiale, de la migration, du marché financier, des impôts, mais aussi celles du progrès scientifique, de l'opérabilité technique, de la formation professionnelle ainsi que de la vie personnelle-privée et familiale et de la protection de la vie. Cela concerne des domaines qui en regardant plus précisément sont d'une grande importance pour le sujet du développement. Devant cet arrière-plan il devient clair que l'Encyclique est en effet une

"encyclique culturelle" comme Matthias DROBINSKI constate, bien qu'avec regret, dans la *Süddeutsche Zeitung*, - il s'agit donc juste de rendre clair dans quel horizon éthique global doivent être classées les questions économiques et sociales.

Justement ces derniers jours Karl GABRIEL, collègue expert en retraite de Munster, a publié un article sur l'Encyclique à la homepage cluster-excellence "religion et politique" de l'université dans lequel il souligne que pour le Pape "la défaillance éclatante économique, sociale et politique (...) est en rapport étroit avec le mépris du facteur religieux chrétien qui inspire la mondialisation et du développement⁵. Le Pape déplore que le développement global de chaque homme et de tous les hommes ne soit pas suffisamment pris en considération dans le contexte de la mondialisation et exprime sa profonde conviction qu'en cette matière la foi chrétienne peut apporter une contribution décisive - à savoir une contribution inspirée par la raison. Exactement ici le droit naturel est impliqué. Par l'accentuation de l'aspect de la raison il devient clair que le danger, formulé un peu plus tard par GABRIEL "de tomber dans le voisinage d'une position fondamentaliste", n'existe pas dans cette mesure.

Un dernier aspect relatif à la question du développement global: à la lumière de la compréhension du développement global il est clair que pour des solutions au sens d'un développement tenant de la dignité humaine "seules des institutions ne suffisent pas" (CiV 11), nécessaires sont de plus un renouvellement culturel approfondi et la redécouverte des valeurs fondamentales. Ainsi est donnée une déclaration fondamentale se trouvant partout dans l'Encyclique relative à la compréhension du Pape de l'éthique sociale: l'éthique est et continue certes à être une éthique de structures et d'institutions, mais est de cette nature non pas exclusivement, - et ainsi le Pape se distancie bien du mainstream des

5. http://www.uni-muenster.de/Religion-und-Politik/aktuelles/2009/sep/Gastbeitrag_Gabriel.html, download 1-9-2009.

philosophes sociaux ou il correspond à une reconnaissance se réveillant lentement - , la dimension de l'éthique de vertu, pour une fois utiliser le terme classique, joue également un rôle. Finalement c'est la leçon d'expérience que nous avons apprise ces derniers mois. Cependant, le Pape, dans son analyse de la situation actuelle, ne fait pas une liaison avec le discours des "structures du péché" que Jean Paul II avait introduite dans son Encyclique *Sollicitudo rei socialis* comme fruit du dialogue avec la théologie de libération, bien qu'au no. 34 de son Encyclique il mentionne que "la sagesse de l'Eglise (...) a toujours proposé de tenir également compte du péché originel lors de l'interprétation des conditions sociales et de la structuration de la communauté".

2. Conséquences pour des domaines concrets des activités économiques (globales)

Devant l'arrière-plan de la crise internationale financière et économique les déclarations de l'Encyclique sur les questions concrètes du marché et sur l'économie de marché sont d'un intérêt particulier. A titre d'introduction il a déjà été remarqué que l'Encyclique ne se comprend pas comme une analyse systématique de la crise actuelle ou comme une recette de solutions. Pourtant il y a aussi naturellement quelques déclarations détaillées. Benoît XVI déplore la famine dans le monde, voit la pauvreté mondiale qui à son avis provient du manque d'accès au marché de travail et du mauvais paiement, il condamne le dumping social qui vise à obtenir des avantages de compétition, il parle de l'investissement éthique, il invite finalement les hommes à ne pas se concevoir comme victimes mais comme formateurs du processus de mondialisation. Pourtant, dans la perception surtout du côté des moralistes sociaux, l'on entend toujours et toujours la plainte que de multiples sujets individuels manquent: par exemple - et cela est un point vraiment important- la vue sur les femmes qui

dans beaucoup de pays jouent un rôle décisif pour le développement, mais sont en même temps discriminées et opprimées, ou la question relative à des détails de la dimension écologique, au changement du climat etc. Comme j'ai pu démontrer dans la première partie de mon discours, la préoccupation fondamentale du Pape est plus vaste, et non pas une autre contribution à ce que les experts, de leur point de vue respectif, peuvent dire avec plus de compétence. Suit un regard sur les conséquences que cette préoccupation fondamentale anthropologique et éthique entraîne pour quelques topoi de l'activité économique mondiale.

2.1 Le marché comme lieu de l'échange et d'actes moraux

Les évaluations du marché sont sans doute positives: "le marché est l'institution économique qui permet aux personnes de se rencontrer, en tant qu'agents économiques, utilisant le contrat pour régler leurs relations et échangeant des biens et des services fongibles entre eux pour satisfaire leurs besoins et leurs désirs" (CiV 35). Le marché n'est pas seulement accepté au sens d'une concession, mais avec son instrument décisif, la compétition, il est désigné comme l'institution importante servant au déploiement des relations d'échange. Il en résulte clairement que les déclarations positives sur le marché du Pape Jean Paul II - comme l'on pouvait lire ci et là dans les interprétations⁶ de l'Encyclique - ne doivent pas être jouées contre une position présumée positive critique du Pape actuel. Les deux en commun représentent une attitude positive envers le marché, liée à des conditions déterminées avec des conséquences actuelles respectives. A ce sujet les deux Papes placent des accents différents: Tandis que Jean Paul II lie son accord sur le capitalisme à la reconnaissance du rôle positif de l'entrepreneur, de la créativité et d'une réglementation légale fixe (cf. CA 42), Benoît XVI rend clair, avant tout devant l'arrière-plan des expériences actuelles,

⁶ cf. par exemple GREBEN 07.07.2000.

que le marché n'est pas simplement un processus se déroulant automatiquement et exclusivement selon des règles fixes:" En effet, abandonné au seul principe de l'équivalence de valeur des biens échangés, le marché n'arrive pas à produire la cohésion sociale dont il a pourtant besoin pour bien fonctionner. *Sans formes internes de solidarité et de confiance réciproque, le marché ne peut pleinement remplir sa fonction économique.*" (CiV 35). Vu le développement des derniers mois, la dimension de la confiance, qui dans la crise actuelle semble être disparue en beaucoup de lieux, est également clairement mentionnée. Le processus du marché et la compétition ne peuvent donc pas réussir raisonnablement sans la solidarité et la confiance. Le marché lui-même avec ses propres légitimités est un lieu d'actes moraux. "La doctrine sociale de l'Église estime que des relations authentiquement humaines, d'amitié et de socialité, de solidarité et de réciprocité, peuvent également être vécues même au sein de l'activité économique et pas seulement en dehors d'elle ou « après » elle." (CiV 36). Etant donné que selon la compréhension très répandue des mécanismes du marché cette dimension est considérée comme un super-additum - souvent même gênant - et non pas comme un constitutum, il est frappant que le Pape souligne cet aspect de cette manière. Ainsi l'Encyclique présente une connaissance spécifique de l'éthique économique contraire à la tendance principale ayant aussi pour conséquence que non seulement certains domaines particuliers des activités économiques doivent devenir éthiques, mais que "l'économie, en ses différentes ramifications, est un secteur de l'activité humaine" (CiV 45) et est donc éthique.

Indépendamment de la valeur que l'on attribue à la composante morale du marché, l'on reste clairement conscient que le marché ne peut pas produire lui-même les forces morales dont il a besoin. "Il doit plutôt avoir recours aux forces morales d'autres sujets qui sont en mesure de produire ces forces" (CiV 35). Ceci rappelle- transféré à l'éthique économique - le soi-disant dilemme

BÖCKENFÖRDE selon lequel "*l'Etat libéral sécularisé vit (...) des conditions que l'Etat lui-même ne peut pas garantir*". Il en serait de même, par analogie, pour le secteur économique.⁷

Si le marché lui-même est un lieu de la moralité, il ne peut pas être et il n'est pas permis d'être "un lieu de l'oppression des pauvres par les riches" ou de le devenir (CiV 36). Le Pape souligne l'accès égalitaire et libre de tout le monde au marché. En suivant Paul VI, il exige ainsi la création "*d'un modèle dans de économie de marché qui au moins dans sa tendance peut inclure tous les peuples et non plus seulement ceux qui disposent de possibilités et capacités correspondantes*" (CiV 39). Ce qui est suggéré ici, la compréhension de la justice sociale comme justice de participation qui entretemps fait partie de la tradition de l'enseignement social catholique.

2.2 La tâche et la structure de l'autorité politique

Cependant, le marché n'est pas tout et tout n'est pas le marché: Il y a des buts se rapportant au bien-être commun, situés au-delà du marché et dépassant les possibilités du marché. Dans ce contexte il décrit la justice distributive et sociale considérée par tradition comme la tâche de l'Etat. Eu égard à *Rerum novarum* et à *Populorum progressio* Benoît XVI peut qualifier comme innovation d'attribuer à l'Etat la tâche de la répartition, mais aujourd'hui - et cela est également important - cette vue s'éprouve comme étant "incomplète ne pouvant pas remplir les exigences d'une économie tout à fait humaine" (CiV 39). Naturellement il ne libère l'Etat de sa responsabilité, mais il parle plutôt de la nécessité d'un cadre réglementaire de l'Etat constitutionnel et social: "*La vie des entreprises a sans doute besoin de contrats pour régler l'échange de valeurs correspondant les unes aux autres. Dans la même mesure sont cependant nécessaires des lois justes, des mécanismes de répartition dirigés par la politique*" (CiV 37). Permettez-moi ici

⁷ cf. BÖCKENFÖRDE 1976, 60.

encore une remarque quant à la critique des Frères de la Fraternité de Pie X: D'attester au présent Pape, devant cet arrière-plan, un grand scepticisme envers l'Etat et d'encaisser le Pape simplement du côté du libéralisme économique, de reprocher à son prédécesseur, à cause de sa croyance présumée en l'Etat, une attitude marxiste-léniniste, tel que les Frères Pie l'ont fait dans l'exposé préalablement mentionné, est tout à fait lointain. Aucune de ces positions ne se laisse retracer si simplement: les deux se distinguent précisément par une observation raffinée des signaux de l'époque. Après le tournant Jean Paul II observe exactement la "victoire" - percevable au moins à première vue - du capitalisme et, malgré tout libéralisme, il inclut l'Etat dans la responsabilité, mais retrace simultanément les limites de l'activité de l'Etat. Les expériences de Benoît XVI sont un peu différentes et il mentionne clairement la responsabilité de l'Etat, mais en même temps il décrit que l'institution à elle-seule ne suffit pas. L'idée développée par le Pape dans l'Encyclique quant à l'autorité politique nécessaire a attiré dans les premières réactions sur la circulaire papale certainement le maximum d'attention et provoqué la plus vaste critique (cf. par exemple la critique des collègues experts Karl GABRIEL et Manfred SPIEKER): Se référant à Jean XXIII, Benoît XVI exige "l'existence d'une autorité politique mondiale"(CiV 67) qui doit être liée constitutionnellement, orientée sur le plan socio-éthique et inspirée des "valeurs de la charité dans la vérité". Pour moi cette exigence, comprise correctement, semble se situer cependant tout à fait dans la logique de l'Encyclique. Le plaidoyer vigoureux pour une orientation au bien-être commun entraîne nécessairement l'exigence d'établir une autorité du bien-être commun. Un Etat mondial n'existe pas - et n'est certainement pas visé par Benoît XVI.⁸ Par analogie à l'activité différenciée d'entrepreneur cette autorité mondiale - orientée au principe de la subsidiarité - doit être subdivisée et œuvrer sur différents plans afin de pouvoir diriger aussi

l'autorité économique. Pour Benoît XVI il est d'une importance spécifique d'établir dans les divers pays des structures et institutions constitutionnelles démocratiques. Ainsi le Pape cherche à éviter que les fondements de la démocratie soient minés par la concentration économique. Il constate même *expressis verbis* "que l'économie globale de notre époque (...) (n'élimine pas) le rôle de l'Etat", mais "oblige plutôt les gouvernements à une coopération plus étroite" (CiV 41), parce qu'il existe le danger dans le fait que "les activités des entreprises ne sont pas liées à des frontières territoriales, tandis que l'autorité des gouvernements continue à être limitée localement" (CiV 37).

En ce qui concerne l'autorité politique mondiale et en vue du bien-être commun mondial le Pape semble concrètement être préoccupé du renforcement des Nations Unies en tant qu'institution directrice internationale importante ayant pour but de renforcer ses capacités d'agir - un sujet que les Nations Unies elles-mêmes discutent, car Kofi ANNAN a déjà présenté un ordre du jour pour la réforme de l'organisation mondiale. Consciente du fait qu'aujourd'hui à côté des gouvernements nationaux aussi des organisations non-gouvernementales jouent un rôle important, l'Encyclique signale aussi la franchise pour des formes innovatrices d'(auto)coordination de communautés politiques. Dans ce contexte sont qualifiés comme buts - et ainsi est établi le rapport avec le discours du Pape devant l'assemblée plénière de l'UNO en 2008⁹ - l'application du "principe de la responsabilité protectrice" ainsi que la participation des nations assez pauvres (cf. 67). Il n'est pas question de "global government" mais de "global governance" au sens "d'un échelon préposé d'un ordre international de nature subsidiaire" (CiV 67), au sens d'efforts de pilotage globaux d'un réseau d'institutions et de réglementations permettant de construire une mondialisation respectant la dignité humaine et promouvant un développement global.

⁸ cf. STÜWE 16/07/2009.

⁹ cf. Pape Benoît XVI. 2008.

2.3 La communauté civile et la logique du don

En se référant à Centesimus annus, le Pape souligne que l'activité économique ne comprend pas deux sujets, comme on le formule généralement, mais en comprend trois: à côté du marché et de l'Etat - donc à côté des deux sujets dont "le plus" ou "le moins" est aujourd'hui partout en discussion - encore la communauté civile. L'Etat ne pourrait pas supporter lui-même les soins de solidarité; à cet effet, tel le Pape, il faut de la communauté civile - et cet aspect est nouveau dans la proclamation sociale de l'Eglise. Elle est indispensable dans les conditions actuelles pour réaliser la justice. Selon Benoît XVI elle introduit la dimension de la gratuité, la "logique du cadeau sans contre-partie" (CiV 37). "A l'époque de la mondialisation l'activité des entreprises ne peut pas renoncer à la gratuité qui répand et alimente la solidarité et la conscience de responsabilité pour la justice et le bien-être commun des différents sujets et acteurs". Sur le plan social - le Pape le voit très clairement - les hommes ont le plus souvent confiance en la logique de l'échange et donc dans le marché, mais la logique de la politique et avant tout la logique de donner s'éprouvent aussi comme indispensables. Le Pape sait que cette gratuité ne peut pas être décrétée. Mais que le marché ainsi que la politique ont besoin d'hommes qui sont prêts à cette gratuité - surtout à l'époque de la mondialisation - est souligné en toute clarté. Dans ce contexte il parle de la "civilisation de l'économie". Concrètement parlé cela veut dire que sur le marché des "entreprises avec des buts opératifs différents peuvent être actives librement et dans les mêmes conditions. A côté des entreprises privées à but lucratif et les différentes espèces d'entreprises étatiques aussi les associations industrielles poursuivant des buts mutuels et sociaux, doivent trouver leur place et être actives sur le marché" (CiV 38). Dans ce cas la discussion actuelle socio-éthique parle de "social entrepreneurs hip". Par cette référence à la communauté civile, par laquelle le Pape joint des experts de la théorie communautariste, le Pape répond, tout à fait différemment des

débats actuels assez par restreints, à la question quelle orientation doit être trouvée une solution de la crise actuelle. L'Encyclique n'est pas seulement une voix de plus plaidant pour plus ou moins de marché et pour ou moins d'Etat. Par le troisième sujet le Pape signale un horizon plus important: la communauté civile introduit l'éthique nécessaire pour conduire l'économie à son objectif originaire, pour faire réussir le développement global. Visée est l'éthique sociale qui de sa part entraîne des conséquences juridiques et structurelles. C'est ainsi que le Pape considère "des contrats réglant l'échange de valeurs correspondant les unes aux autres" et "*des lois équitables*" (CiV 37) comme le résultat des efforts de la communauté civile, que l'Etat doit ensuite transformer en structures et en lois. Une attitude pleine de responsabilité des personnes opérant sur le marché serait cependant indispensable - le même est valable pour des groupes ou des sociétés - pour faire réussir l'activité économique globale au sens d'un développement global humain.

2.4 La responsabilité sociale des entreprises

Dans ce contexte un autre nouvel aspect est le traitement détaillé des entreprises et de l'éthique des entreprises. Considérant l'importance économique de l'activité d'entrepreneur le Pape exige des modifications profondes, eu égard au fait que la continuité de la gestion de l'entreprise est autant peu garantie que la liaison exclusive à une région déterminée (cf. CiV 40). Il connaît les chances du marché international de capitaux, mais souligne en même temps la "responsabilité sociale" (CiV 40) - social responsibility - de l'entrepreneur. Dans la conséquence de cette perspective est située la soi-disante share-holder value comme un aspect se retrouvant là où Benoît XVI souligne la responsabilité sociale de l'entrepreneur pour "les clients, les fournisseurs des différents éléments producteurs, la communauté concernée (CiV 40), un aspect qui est d'une importance considérable dans la discussion d'éthique économique et les débats sur l'aspect du shareholder-value. Dans ce chapitre de l'Encyclique nous

trouvons une critique claire des développements des derniers mois, en particulier eu égard au marché des finances, mais aussi à l'économie entière. Le point de départ du Pape est non pas la diabolisation du capitalisme, du profit et similaires, mais le fait que „*investissement à côté de l'importance économique a aussi toujours une importance morale*" (CiV 40). Il n'en résulte aucune instruction directe d'agir, mais une conséquence différenciée- des investissements à l'étranger sont considérés comme chance "de réaliser du bien", il faut partout du travail et de la compétence technique. En même temps le Pape rappelle clairement les critères de justice: Mais aussi les revendications basées sur la justice doivent être accordées tout en tenant aussi compte de la manière de la création de ce capital et quels sont les dommages que les hommes subissent si le capital n'est pas investi aux endroits où il a été créé" (CiV 40). Ainsi il est clair que la sauvegarde à long terme de l'existence de l'entreprise et le bénéfice pour l'économie réelle sont des aspects d'équité,' mais dans le même contexte est également mentionné "le souci d'un encouragement raisonnable et adéquat d'initiatives économiques dans des pays en développement" (CiV 40). Il est évident que toute spéculation en vue de profit à court terme est condamnée dans ce contexte.

2.5 Le principe de persistance

Par le recours au principe de persistance le Pape paye également tribut aux débats socio-éthiques actuels. Bien que dans le contexte de cette partie de l'Encyclique beaucoup de déception s'est fait jour - préalablement à sa publication l'on avait attendu des déclarations détaillées - , cette partie s'intègre bien sous la prémisse anthropologico-éthique du texte entier. D'une part, le Pape voit le sujet de développement très fortement lié aux rapports de l'homme avec son environnement naturel. Le point de départ est la claire détermination des positions: la nature est la création de Dieu et un espace de vie donné par Dieu, donc évidemment elle doit être protégée. L'homme et la nature sont

interdépendants au plus haut degré. Mais Benoît XVI marque aussi une limite claire, elle est aussi orientée vers l'homme: il est contraire au développement réel "de considérer la nature comme étant plus importante que la personne humaine" (CiV 48). D'autre part, le souci de la persistance nécessairement a à faire avec le", souci du développement de l'humanité. Le Pape exige que "des projets de développement humain global ne doivent (...) pas ignorer les générations (...) futures mais doivent être prêts à la solidarité et à la justice entre les générations, et cela en tenant compte de multiples domaines - le domaine écologique, juridique, économique, politique et le domaine culturel"(CiV 48). La persistance est donc conçue comme dimension diachronique de solidarité et de justice pour l'avenir et les générations à venir. Il ne nous est pas permis "de laisser aux nouvelles générations la création dans un état ruineux (CiV 50). Mais les deux aspects sont ensuite aussi réunis: Il est permis à l'homme est permis "d'exercer sur la nature un pilotage responsable afin de la protéger, d'en bénéficier et aussi de la cultiver en nouvelles formes et avec des technologies progressives", mais seulement avec l'obligation sérieuse "de transmettre la terre aux nouvelles générations dans un état leur permettant d'y vivre en dignité et de continuer à cultiver la terre"(CIV 50). Dans ce contexte l'Eglise assume une responsabilité spécifique pour la création, l'homme formant encore le point central: il est surtout important "de protéger l'homme contre son autodestruction" (CiV 51).

3. Conclusion

En la lumière des défis de la mondialisation Caritas in veritate est, quant à son contenu et sa forme, une démarche importante pour l'actualisation et, en même temps, pour la nouvelle accentuation de l'enseignement social de l'Eglise.

En partant de la charité en vérité comme directive de développement global, le Pape formule une rétro-liaison vraiment nouvelles dans l'enseignement social qui cependant ne fait pas obstacle aux discours de raison philosophiques

Tel que l'enseignement social s'est perçu jusqu'ici, ni des attributions de culpabilité, ni des instructions d'agir politiques ou économiques destinées à surmonter la crise à court terme, ne sont la préoccupation du Pape. Il dirige plutôt le regard sur la dimension centrale du développement tombée dans l'oubli: sur un développement global qui dans sa transformation sociale s'oriente aux principes sociaux de la justice et du bien-être commun.

Naturellement quelques questions restent sans réponse: par exemple des questions concernant certains sujets particuliers comme les modifications climatiques ou le rôle de la femme ou aussi la question de la relation manquante avec certaines structures d'argumentation d'éthique sociale comme l'option pour les pauvres ou la discussion des structures du péché. Dans une telle circulaire il n'est certainement pas possible de traiter des sujets individuels en totalité et telle n'est certes pas l'intention. Car il s'agit prééminemment de la requête fondamentale éthico-théologique retracée dans l'Encyclique, et pour cette raison il est précisément la mission d'experts de réaliser cette requête. Ici est articulé ce que la Commission Pastorale appelle l'autonomie relative des domaines culturels.

5. Le choix de la date de publication de l'Encyclique - la veille du sommet G 8 à L'Aquila - rend clair que pour le Pape les aspects anthropologiques et éthiques de ce processus global n'ont au fond pas de dimension négligeable, mais représentent profondément son âme, ce qui entraîne finalement "l'harmonisation solidaire", un développement humain et vraiment global. Du fait de l'orientation fondamentale de l'Encyclique il ne s'agit pas d'une "chance manquée" (KRUIP entre autres), comme il a été déploré, mais d'une chance réalisée pour introduire dans le débat et aussi pour réclamer ce que les chrétiens peuvent apporter comme contribution originale. Il est peu probable qu'un expert en matière fiscale attende d'un théologien des informations sur la structure des réglementations du marché des capitaux, mais certes il attend de lui d'apprendre

quelque chose sur la dignité de l'homme, sur son rôle dans ces contextes, sur l'évolution du monde et de la société.

6. Quand le Pape remarque que "*l'humanisme qui exclut Dieu (...) est un humanisme inhumain*" (CiV 78), que sans Dieu l'homme ne sait pas où il doit aller (ibidem), il NE VEUT PAS, à mon avis, dire - comme il lui a été reproché souvent - que les athéistes ne sont des hommes moralement intègres, étant hors mesure d'apporter une contribution à la formation d'une bonne communauté, mais le Pape exprime sa profonde conviction que finalement la vérité chrétienne originaire, que tout ce que l'homme fait par charité, confère à ses actions la profondeur ultime et définitive. C'est ainsi qu'il permet le dialogue et la coopération et y apporte sa contribution spécifique profondément nourrie de sa propre conviction.

7. Avec cette Encyclique le Pape fait finalement un pas important vers ce qu'il exige pour un vrai développement, à savoir d'accorder aussi à Dieu une place "dans le secteur public, en précisant les aspects culturels, sociaux, économiques et surtout politiques" (CiV 56) et de faire valoir le statut de droit civil de la religion chrétienne. Avec ses contributions substantielles spécifiques l'Encyclique confirme elle-même en toute clarté une place pour l'Eglise et son enseignement social dans le débat socio-mondial sur la mondialisation et sur les efforts de structurer la mondialisation.